

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée, tenue le mardi 22 août 2017 à compter de 19 : 30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Roger Paquette et Chantal Denis tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Aubert Gallant.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 : 30 heures.

Et il :

- Présente le nouveau directeur-général et secrétaire trésorier, Monsieur Aubert Gallant
- Souligne la présence dans la salle de Vincent Demers le nouveau travailleur de rues / rangs

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-08-148

Il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé

Adopté à l'unanimité

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivis sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sur les correspondances reçues durant le mois, les rencontres tenues, les invitations reçues :

- Rencontre Municipalité Saint-Denis, AIBR et Bonduelle pour des problématiques au niveau des étangs d'assainissement (trop de rejets de la part de Bonduelle)
- Événement plantation d'arbres tenue le 19 août dernier, une belle réussite
- Invitation rencontre avec l'UPA au CEROM pour le 23 août 2017
- Il y a un fonds de 20,000\$ disponible pour des initiatives touristiques par des organismes ou organisations intéressés CLDVR
- Invitation à l'exposition de Marielle Cusson à Verchères
- Annonce de la collecte de sang de la Municipalité de Saint-Marc-sur- Richelieu qui se tiendra lundi le 28 août prochain. Invitation à tous les donneurs.
- Lettre de confirmation du regroupement des OMH (Les Mascoutains)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017

- Lettre de demande du député au ministre Lessard des Transports pour une demande de subvention à l'intérieur de son enveloppe discrétionnaire de 150,000\$
- Subvention disponible pour mise aux normes des fosses septiques 20% de l'excédent des coûts dépassant 2,500\$ (subvention maximale de 5,500\$)
- Lettre de la direction générale des politiques de l'eau. Notre règlement déposé n'est pas accepté sous cette forme. Nous devons nous pencher sur le sujet et répondre à cette lettre.

RÉSOLUTION 2017-08-149

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 22 août 2017 avec dispense de lecture de la liste au montant total de **98,603.53\$** au 31 juillet 2017.

(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 31 juillet 2017	17,138.76 \$
Factures payées au 31 juillet 2017	81,464.77 \$
Total au 31 juillet 2017	98,603.53 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-08-150

Autorisation de dépenses : **Demande de soutien financier. Publications de la Table des Aînés**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant maximal de 250\$ en soutien financier à La Table des Aînés afin d'assurer la publication et la diffusion du prospectus l'Ère du Temps pour l'année 2017-2018

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-08-151

Adoption de la rémunération payable pour le personnel électoral

Considérant les élections municipales à venir le 5 novembre prochain

Considérant la grille de rémunération fournie par le Directeur Général des élections pour tout le personnel assigné auxdites élections

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte la grille de rémunération payable pour le personnel électoral municipal 2017, tel que fourni par le Directeur Général des Élections du Québec

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-08-152

Désignation d'un parc public- Place Dompierre sur Mer

Attendu que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est jumelée avec la commune de Dompierre sur Mer depuis 1990;

Attendu le souhait de la population et du Conseil d'honorer la commune de Dompierre sur Mer dont sont issus les fondateurs de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Attendu le désir de la population et du Conseil de souligner le jumelage en nommant un endroit du nom de Dompierre sur Mer;

Attendu que le Conseil de la commune de Dompierre sur Mer a été consulté afin d'avoir leur approbation pour utiliser leur nom;

Attendu que le Conseil estime que ce parc aura à la fois une dimension historique et culturelle considérant les liens étroits entretenus avec la Commune de Dompierre sur Mer

Attendu qu'une plaque sera installée pour identifier ce parc et en faire une brève présentation

Attendu qu'une place publique où il est possible de s'y promener, de s'y asseoir, de s'y rencontrer, d'y fraterniser, d'écouter de la musique, d'assister à des prestations artistiques et autres types d'activités serait idéale;

Il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé Madame Chantal Denis et résolu que l'espace public situé autour de la Maison de la culture Eulalie-Durocher soit nommé Place Dompierre sur Mer.

Le vote est demandé :

POUR

Madame Chantal Denis
Monsieur Pierre Lauzon
Monsieur Bernard Archambault
Madame Lucie Beaudoin

CONTRE

Monsieur Roger Paquette

Adoptée à la majorité

RÉSOLUTION 2017-08-153

Désignation d'un parc public - Parc Miyuki Tanobe

Attendu la création d'un nouvel espace parc situé sur le bord de la rivière Richelieu;

Attendu que ce parc a été créé afin de souligner la diversité culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Attendu que différents arbres emblématiques soulignant la diversité seront plantés dans le parc;

Attendu que madame Miyuki Tanobe est une artiste internationale établie à Saint-Antoine-sur-Richelieu depuis plus de 40 ans;

Attendu que madame Miyuki Tanobe accepte que l'on donne son nom à un parc;

Attendu qu'une plaque sera installée pour identifier ce parc en l'honneur de madame Tanobe et en faire une brève présentation.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par Madame Lucie Beaudoin et résolu que le nouveau parc situé sur le bord de la rivière Richelieu se nomme Parc Miyuki Tanobe.

Le vote est demandé :

POUR

Madame Chantal Denis
Monsieur Pierre Lauzon
Monsieur Bernard Archambault
Madame Lucie Beaudoin

CONTRE

Monsieur Roger Paquette

Adoptée à la majorité

RÉSOLUTION 2017-08-154

Jardins communautaires

Attendu qu'en 2016 la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a créé sur ses terrains un espace de jardin communautaire pour ses citoyens;

Attendu que les citoyens qui jardinent dans l'espace des jardins communautaires sont appelés à former un comité de jardiniers d'ici l'automne afin de veiller à la bonne marche du jardin communautaire;

Attendu que la Municipalité entend gérer l'offre de jardins communautaires pour ses citoyens;

Il est proposé par Madame Chantal Denis appuyé par Monsieur Bernard Archambault

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu invite, à chaque automne, les citoyens intéressés à jardiner à s'inscrire et reçoive les inscriptions des citoyens pour l'année suivante. Une preuve de résidence sera exigée et la compilation des inscriptions en ordre chronologique sera remise au comité de jardiniers, lequel procédera ensuite à la planification du jardin et que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu assure le travail du sol de l'espace jardin par motoculteur une fois au printemps et une fois à l'automne; Que la direction générale de la municipalité identifie un employé comme interlocuteur et personne contact entre le comité de citoyens responsable du jardin communautaire et la Municipalité.

RÉSOLUTION 2017-08-155

Résolution achat de tableau.

Attendu que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu procédera à l'inauguration du parc Miyuki Tanobe en présence de nombreux invités et dignitaires;

Attendu que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire souligner l'importance de la participation de la nation Abénakis à la réalisation du projet;

Il est proposé par Madame Chantal Denis appuyé par Monsieur Pierre Lauzon et résolu que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la dépense de 60\$ pour l'achat d'une toile de l'artiste Antonienne Ginette Maheu, intitulée le bouleau afin de la remettre au, ou à la, représentant(e) des Abénakis afin de souligner sa participation et celle de la nation Abénakis à l'événement.

Le vote est demandé :

POUR

Madame Chantal Denis
Monsieur Pierre Lauzon
Monsieur Bernard Archambault
Madame Lucie Beaudoin

CONTRE

Monsieur Roger Paquette

Adoptée à la majorité

RÉSOLUTION 2017-08-156

Appui à Bell Canada / Programme Québec branché

ATTENDU QUE Bell Canada a déposé un projet dans le cadre du programme Québec branché (projet 187);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire pour le bien de la collectivité améliorer le service Internet large bande sur son territoire;

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon et résolu que :

Le conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le projet déposé par Bell Canada dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec (projet # 187). Ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur notre territoire, une priorité pour notre collectivité.

Adoptée à l'unanimité

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2017-07-157

Procès-verbal séance ordinaire du 18 juillet 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2017 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Archambault, appuyé par Madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.4 RÈGLEMENT

2.5 AVIS DE MOTION

Avis de motion en vue de présenter un règlement permettant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire pour financer les dépenses des services d'évaluation: équilibrage et maintien d'inventaire du rôle

Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Bernard Archambault à l'effet qu'à une prochaine séance sera présenté un règlement permettant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire pour financer les dépenses des services d'évaluation : équilibrage et maintien d'inventaire du rôle.

2.6 GESTION DU PERSONNEL

RÉSOLUTION 2017-08-158

Embauche de Romain Schwitzer: Adjoint à la directrice de l'urbanisme

Considérant le travail à effectuer par le service de l'urbanisme et les nombreux dossiers;

Considérant le processus d'entrevues qui a été tenu;

Considérant les qualifications et la disponibilité de monsieur Romain Schwitzer;

Il est proposé par Madame Chantal Denis, appuyé par Madame Louise Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Romain Schwitzer au poste d'adjoint à la directrice de l'urbanisme et autorise le directeur-général à signer le contrat d'embauche.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-08-159

Inscription du directeur général à une formation sur le élections municipales

Considérant les élections municipales du 5 novembre 2017;

Considérant l'obligation du directeur général de tenir le rôle de président d'élection;

Considérant les différentes obligations et apprentissages liées à ce rôle;

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Monsieur Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant estimé 325 \$ taxes applicables en sus pour cette formation en vue des élections municipales.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ INCENDIE, SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION 2017-08-160

Autorisation de dépenses

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 292\$ \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

	Montant
Livraison des téléavertisseurs	12.00
Location de 4 téléavertisseurs pour 1 an	280.00
Total (taxes applicables en sus)	292,00 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-07-161

Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel
Madame Magali Dessau

Considérant la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche aux conditions usuelles et entendues entre les parties, madame Magali Dessau comme pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

3.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2017-08-162

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par Monsieur Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 10 215,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Transport – Voirie municipale	
Réfection de crépis extérieur et étanchéisation MCED	9000.00\$
Gouttière entrée du centre communautaire	150.00\$
Produits d'entretien et sanitaires (entériner)	640.00\$
Clés pour bâtiments municipaux (entériner)	140.00\$
Soupape chasse d'eau MCED	155.00\$
Robinets salle de bains hommes Pavillon des loisirs	130.00\$
Total (taxes applicables en sus)	10,215\$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-08-163

Achat d'un camion voirie locale -transport

Considérant les besoins de la municipalité pour les travaux du service de la voirie locale

Considérant que la municipalité a reçu trois (3) soumissions conformes

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire soit Dupont Ford ltée

Considérant la disponibilité immédiate du véhicule Ford F-150 et qu'il répond à toutes les caractéristiques nécessaires telles qu'énoncées par la municipalité

Il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Lucie Beaudoin, et résolu

Que le Conseil municipal autorise une dépense au montant de 35,500\$ taxes applicables en sus l'achat dudit camion Ford F-150. Cette somme sera prise à même le Fonds de roulement et remise au Fonds de roulement durant les cinq prochaines années.

POUR

Madame Lucie Beaudoin
Madame Chantal Denis
Monsieur Pierre Lauzon
Monsieur Pierre Archambault

CONTRE

Monsieur Roger Paquette

Adoptée à la majorité

4.2 Transport – Voirie locale

Monsieur Archambault fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2017-08-164

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Denis Campeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé de 4 175,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	
Émondage branches Rang Brûlé	100.00\$
Achat de bacs poubelles (18) et recyclage (9)	2500.00\$
Support pour remorque	80.00\$
Bottes pour journaliers	420.00\$
Location camion court-terme (Sauvageau)	275.00\$
Location camion (2 semaines)	800.00\$
Total (taxes applicables en sus)	4175.00\$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017

Transport collectif (Lucie Beaudoin)

Transport adapté (Lucie Beaudoin)

* * * * *

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2017-08-165

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Denis Campeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé de 1500,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Hygiène du milieu et cours d'eau	
Travaux réfection ponceau Montée Lapierre	1500.00\$
Total (taxes applicables en sus)	1500.00\$

Adoptée à l'unanimité

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élu responsable monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2017-08-166

Autorisation de dépenses

Il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 180,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Parcs et terrains de jeux	
Location rotoculteur pour terrain volleyball	40.00\$
Nouvelle poignée et interrupteur de verrouillage pour bâtiment Parc Chamoise	140.00\$
Total (taxes applicables en sus)	180.00\$

Adoptée à l'unanimité

5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2017-07-167

Autorisation de dépenses

Il est proposé par Monsieur Roger Paquette, appuyé par Madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 3994.50 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Loisir et vie communautaire	
Rémunération des professeurs / animateurs automne 2017	3569.50 \$
Location du gymnase, École Georges Étienne Cartier pour activités	425.00\$
Total (taxes applicables en sus)	3994.50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-08-168

Fermeture d'une portion de la rue Marie-Rose, le 16 sept. 2017, de 10h à 17h.

Attendu que lors de la tenue de l'activité « sport et famille » le 16 septembre 2017, plusieurs activités seront proposées dont certaines nécessitant la fermeture de la rue Marie-Rose (course de boîtes à savon, installation de jeux gonflables, etc.);

Attendu qu'une micro-brasserie sera présente sur le site à cette occasion;

Attendu que la Sureté du Québec sera avisée de la tenue de cette activité et de la fermeture d'une portion de la rue Marie-Rose;

Attendu que le service des incendies sera avisé de la tenue de cette activité et de la fermeture d'une portion de la rue Marie-Rose;

Il est proposé par Monsieur Roger Paquette, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la tenue de ces différentes activités à l'occasion de la fête « sport et famille » ainsi que la fermeture d'une portion de la rue Marie-Rose, de l'édifice de la Caisse Populaire Desjardins jusqu'au bout du terrain de l'École G.-E.-Cartier, le 16 septembre 2017, entre 10h et 17h.

Adoptée à l'unanimité

5.1.1 Maison de la Culture Eulalie-Durocher

L'élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal

5.1.2 Tourisme

L'élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal

Aucune autorisation de dépenses

* * * * *

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépenses

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépenses

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017

5.3 Bibliothèque Hélène Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépenses

5.4 Jumelage avec Dompierre sur Mer

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépenses

* * * * *

6 Protection de l'environnement

L'Élu responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal

Aucune autorisation de dépenses

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

7.1 Avis de motion – Sans objet

7.2 Règlements – Sans objet

7.3 RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION 2017-07-169

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 1096.13\$\$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Urbanisme et développement	
Formation gestion des eaux usées	400.00\$
Frais déplacements et séjour Matane	346.13\$
Écran supplémentaire poste adjoint urbanisme	350.00\$
Total (taxes applicables en sus)	1096.13\$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-08-170

Dérogação mineure – 1014 rang du Brûlé

Attendu que lors de leur réunion tenue le mardi 1 août 2017, le Comité consultatif en urbanisme (CCU), les membres ont pris connaissance de la demande de dérogação mineure concernant le 1014 rang du Brûlé déposée le 24 juillet 2017.

Attendu que la procédure de la demande de dérogação mineure a été effectuée conformément au règlement n° 2009-006 «Règlement sur les déroérations mineures» et que les frais exigibles pour l'étude du dossier ont été acquittés.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017

Attendu que l'avis public concernant la dérogation mineure a été affichée au bureau municipal ainsi qu'aux endroits prévus par le Conseil municipal en date du 1 août 2017.

Attendu que la marge avant dans cette zone est de 12 m.

Attendu que le bâtiment principal existant est situé à 10.75 m de la limite de propriété, ce qui représente un empiètement de 1.25 m dans la marge avant.

Attendu que le propriétaire désire construire un agrandissement qui se situe à 5.90 m de la limite avant de propriété, ce qui représente un empiètement dans la marge avant de 6.10 m.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal, par leur résolution n° 2017-08-027, de ne pas autoriser la demande de dérogation mineure puisque le citoyen a la possibilité de modifier ses plans d'agrandissement afin que ce dernier n'augmente pas la dérogation déjà présente en marge avant.

Le comité recommande également au Conseil d'autoriser le garage attaché dans la zone agricole. Il est suggéré au Conseil municipal de modifier l'article du règlement de zonage qui mentionne qu'il est interdit de construire un garage attaché en zone agricole.

Attendu que suite à la recommandation du CCU, le propriétaire a soulevé le fait que la fin de son terrain se situe à 9 mètres de la voie carrossable.

Attendu que l'agrandissement proposé de la résidence se situe à approximativement 14.90 mètres de la voie carrossable.

Attendu que la résidence située au sud est à 15.80 mètres de la voie carrossable, et que la résidence au nord se situe à 23.40 mètres de la voie carrossable.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Louise Beaudoin et résolu :

Que le préambule fasse partie et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure demandée pour le 1014 rang du Brûlé concernant la construction d'un agrandissement à la résidence actuelle avec un empiètement dans la marge avant de 6.10 mètres.

Que le Conseil municipal autorise la construction du garage attaché en zone agricole.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-08-171

PPCMOI 1113 Chemin du Rivage

Attendu que lors de leur réunion tenue le mardi 1 août 2017, le Comité consultatif en urbanisme (CCU), les membres ont pris connaissance de la demande de PPCMOI pour le 1113, chemin du Rivage déposée le 29 juin 2017.

Attendu que la procédure de la demande a été effectuée conformément au règlement n° 2009-009 «Règlement projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble» et que les frais exigibles pour l'étude du dossier ont été acquittés.

Attendu que le projet se situe dans la zone R-7 et que les usages autorisés dans cette zone sont : unifamilial isolée, unifamilial jumelée, bi familiale isolée et gîte touristique.

Attendu que le projet est pour un usage multi-logements à 6 logements.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017

Attendu que la marge avant réglementaire est de 4 m et que la marge avant proposée est de 3.99 m.

Attendu que la hauteur maximale réglementaire est de 12 m et que la hauteur du bâtiment proposé est d'environ 13 mètres.

Attendu que selon le règlement 2009-002, une partie du bâtiment est actuellement en zone inondable.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal, par leur résolution n^o 2017-08-028, d'autoriser la modification de l'usage, la municipalité se réservant le droit de déterminer le nombre de logements minimum et maximum acceptables dans tout projet de multi-logements.

Le comité recommande également de demander davantage d'information afin de préciser le projet en demande. Entre autres :

- Préciser sur les documents le nombre de logements demandés;
- avoir le détail des matériaux extérieurs qui seront utilisés;
- préciser si le toit représente un étage supplémentaire et indiquer la hauteur totale du bâtiment;
- une perspective de l'intégration (vue d'ensemble) du bâtiment avec les bâtiments voisins;
- Définir la gestion des stationnements pour les logements;
- Définir les niveaux d'implantation afin d'être en mesure d'analyser la zone inondable dans le secteur.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bernard Archambault appuyé par Madame Chantal Denis et résolu :

Que le préambule fasse partie et il fait partie intégrante de la présente résolution:

Que le Conseil municipal demande aux demandeurs de préciser la demande de PPCMOI en donnant minimalement les informations suivantes :

- préciser sur les documents le nombre de logements demandés;
- avoir le détail des matériaux extérieurs qui seront utilisés;
- préciser si le toit représente un étage supplémentaire et indiqué la hauteur totale du bâtiment;
- une perspective de l'intégration (vue d'ensemble) du bâtiment avec les bâtiments voisins;
- Définir la gestion des stationnements pour les logements;
- Définir les niveaux d'implantation afin d'être en mesure d'analyser la zone inondable dans le secteur.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-08-172

Demande de PIIA 1937 rue des Peupliers

Considérant que lors de leur réunion tenue le mardi 1 août 2017, le Comité consultatif en urbanisme (CCU), les membres ont pris connaissance de la demande de PIIA pour le 1937 rue des Peupliers déposée le 18 juillet 2017.

Considérant que les travaux consistent à diminuer la pente d'un talus afin de faciliter l'entretien du terrain et diminuer le chargement en haut de talus.

Considérant que la zone est classée NA-1 dans le règlement de modification de zonage no. 2009-002-05 et que les travaux demandés sont autorisés.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal, par leur résolution n^o 2017-08-030, d'autoriser la demande de PIIA.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Chantal Denis et résolu :

Que le préambule fasse partie et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise les travaux de terrassement afin d'adoucir le haut de talus tel que déposé dans la demande de PIIA.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport

8.0 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

RÉSOLUTION 2017-08-173

Annulation d'un budget de 1000\$ pour la Fête Famille et Sport

Considérant que le Conseil municipal a voté une allocation au montant de 1000\$ dans la résolution 2017-07-139, au mois de juillet 2017;

Considérant qu'un montant de 2 000\$ avait préalablement été voté lors de l'assemblée du Conseil du mois de juin 2017 pour cet évènement;

Considérant que l'attribution du montant supplémentaire de 1 000\$ résulte d'une malencontreuse erreur;

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Monsieur Bernard Archambault

Que le conseil annule le montant de 1 000 \$ attribué à la Fête Famille et sport apparaissant à la résolution 2017-07-139

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-08-174

Inscription activité 'Les industries et l'eau' par le COVABAR

Considérant l'importance de l'eau dans la Vallée du Richelieu et dans le monde;

Considérant que le COVABAR invite les élus et intéressés du territoire au colloque des Causeries Champlain, le 7 septembre prochain sous l'égide de la Ville de Sorel-Tracy;

Considérant le programme de cette rencontre sous le thème : Les industries et l'eau.

Considérant l'intérêt pour notre municipalité de participer à ces rencontres d'information importante.

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que la municipalité défraie le coût de deux participations au montant de 60 \$ chacune pour un total de 120\$ afin de permettre la présence de deux élus à l'évènement.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-08-175

Renouvellement de l'entente préventionniste

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a conclu une entente avec les municipalités de Saint- Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste pour l'embauche d'un préventionniste;

ATTENDU QUE les services d'un préventionniste régional sont nécessaires pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est satisfaite de la nouvelle entente proposée, laquelle ne représente pas de modifications majeures;

ATTENDU QUE la nouvelle entente est d'une durée de cinq (5) ans;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lauzon et appuyé par Madame Chantal Denis

D'AUTORISER monsieur le maire, Denis Campeau et monsieur Aubert Gallant, directeur général à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-08-176

Embauche d'une technicienne comptable

Attendu que le poste de technicienne comptable est libre de titulaire depuis le vendredi 4 août 2017

Attendu que le poste doit être comblé dans les meilleurs délais afin de s'assurer d'une continuité et d'un niveau de service comptabilité régulier

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau appuyé par Monsieur Bernard Archambault et résolu

Que le Conseil municipal autorise le Directeur Général afin qu'il procède à l'embauche d'une technicienne comptable (poste 3 jours semaine) parmi les candidates rencontrées lors des entrevues, selon les conditions prévues à la grille salariale et avec une période de probation de trois (3) mois. Le tout devant être entériné à une prochaine séance du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 20 h 47 pour se terminer à 20 h 52.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2017-08-177

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par Monsieur Bernard Archambault , appuyé par Madame Chantal Denis , la séance est levée à 20h52 .

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

• **PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	14 septembre 2017
Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30	21 septembre 2017

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau
Maire

Aubert Gallant
Directeur général et secrétaire-trésorier